



NAGE SYNCHRONISÉE

2019

OFFICIEL

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. **Résidence**

Les Jeux de Montréal sont ouverts aux résidents de l'île de Montréal exclusivement.

2. **Représentation**

2.1. Les participants représentent, lors des finales, la délégation où ils se sont inscrits (lieu de pratique), sauf s'il y a entente préalable entre les délégations.

Dans le cas d'un litige entre deux délégations, celui-ci sera débattu devant le comité organisateur des Jeux de Montréal.

2.2. Pour représenter une délégation, les participants doivent avoir participé au (x) événement(s) identifié(s) dans les règlements spécifiques de chaque discipline. Dans le but de favoriser la participation, un participant peut s'inscrire à plus d'un sport à la Finale des Jeux de Montréal, et ce, à la seule condition que ce dernier n'ait pas de chevauchement de ses jours de compétition. S'il y a un tel chevauchement, le participant doit faire le choix définitif du sport auquel il souhaite s'inscrire.

2.3. Tous les renseignements exigés sur les listes d'inscriptions doivent être validés par le chef de la délégation.

3. **Participation**

3.1.1. Les catégories d'âges sont déterminées à l'intérieur des règlements spécifiques de chaque discipline.

4. **Exclusion**

4.1. Dans le cas des disciplines ayant des standards d'exclusion au niveau de la performance, ceux-ci doivent avoir été réalisés avant le 1er septembre de l'année qui précède les Jeux, sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.

4.2. Les médaillés d'or de l'année précédente dans une catégorie d'âge ou de poids (dans le cas d'une équipe si elle est composée de 50 % des mêmes membres) ne peuvent pas se présenter aux Jeux de Montréal dans la même épreuve de cette catégorie.

4.3 Dans le cas où des réseaux¹ ou événements municipaux existent, plus qu'une participation dans l'année (entre le 1er septembre et les Jeux) à un réseau provincial reconnu entraîne l'exclusion aux Jeux de Montréal, sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.

434 Les trois (3) premiers aux championnats provinciaux de l'année précédente, dans la même catégorie, ne sont pas admissibles.

¹ Réseaux : voir définition et identification dans les règlements spécifiques.

5. Pénalité

5.1. En sports individuels

5.1.1. Tout retard après l'appel officiel entraîne une disqualification à l'épreuve en cours.

5.2. En sports collectifs

5.2.1. Tout retard, lors des rencontres, entraîne la perte du match pour l'équipe fautive. Par contre, les points de participation sont accordés si le match peut se dérouler sur au moins la demie (1/2) du temps réglementaire.

5.2.2. Si le nombre minimum de joueurs n'est pas atteint, l'équipe fautive perd le match et les points de performance. Par contre, les points de participation seront accordés, s'il y a un match.

6. Déroulement des compétitions

Les règlements de compétition sont ceux des fédérations de régie, sauf s'il en est précisé autrement dans les règlements spécifiques.

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

Les règlements de la Fédération de nage synchronisée du Québec (FNSQ) s'appliquent.

** Prenez note que la politique financière ne s'appliquera pas pour les Jeux de Montréal et que le non-respect de l'une de ces règles entraînera automatiquement une déduction sur le pointage de l'esprit sportif.

ÉPREUVES

NIVEAU	CATÉGORIE	ÂGE	DURÉE (+/ —15 sec.)
Participatif	Solo	10 ans & — 12 ans & —	1 : 15
	Duo	10 ans & — 12 ans & —	1 : 45
	Équipe	12 ans & — 13-15 ans	2 : 15
Apprenti	Solo	10 ans & — 12 ans & —	1 : 15
	Duo	10 ans & — 12 ans & —	1 : 45
	Équipe	12 ans & — 13-15 ans	2 : 15
Défi	Solo	13-15 ans	1 : 45
	Duo	13-15 ans	2 : 15
	Équipe	13-15 ans	2 : 45

* *Durée maximale de la plage est de 10 secondes*

** *Tous les temps de routine peuvent varier de +/- 15 secondes*

*** *Il n'y a pas de minimum pour le temps de routine au niveau participatif*

Note spéciale pour 2018 :

~~Comme les Jeux de Montréal et la Coupe Jeunesse ont lieu en même temps cette année, seules les équipes pourront s'inscrire au niveau apprenti. Lors de la planification de l'horaire de la Coupe Jeunesse, la fédération tiendra compte de l'horaire des Jeux de Montréal pour ne pas entrer en conflit et ainsi permettre la participation des participantes aux 2 compétitions.~~

LES ROUTINES

En duo :

- Composé de deux participantes seulement (les trios sont exclus de la compétition).
- Les deux participantes doivent être obligatoirement du même niveau.
- ***L'âge est déterminé en fonction de la participante aînée.***

En équipe :

- Une équipe est composée de quatre à dix participantes.
- Il n'y aura aucun point de pénalité pour une équipe inférieure à huit participantes.
- ~~L'âge moyen est calculé en faisant la moyenne des âges des participantes dans une équipe incluant les suppléants, arrondi à la hausse si entre 0,5 et 0,99 et arrondi à la baisse entre 0,01 et 0,49~~
- ~~Le niveau est déterminé par la moyenne de celui-ci.~~

ÉVALUATION ET RÉCOMPENSES

Réseau apprenti et défi : Les critères d'évaluation de la FINA seront appliqués.

Les récompenses seront attribuées selon un mode du meilleur pointage (meilleur pointage ; médaille d'OR, second meilleur pointage ; médaille d'ARGENT et troisième meilleur pointage ; médaille de BRONZE)

Réseau participatif : 3 objectifs précis devront être fournis lors de l'inscription.

Les officiels évalueront ces 3 objectifs selon les critères d'évaluation de la FINA.
Une note de 4,5 ou plus déclarera l'objectif comme étant atteinte.

~~Les récompenses seront attribuées selon un mode d'objectifs atteints (3 objectifs atteints ; médaille d'OR, 2 objectifs ; médaille d'ARGENT, 1 objectif ; médaille de BRONZE~~

Toutes les athlètes du réseau participatif recevront une médaille de participation.

L'ÂGE

- L'âge est déterminé en fonction du 31 décembre **2019**
- Si la moyenne d'âge obtenue est de :
 - . **10.4 et moins**, l'équipe sera inscrite dans la catégorie d'âge 10 ans et moins
 - . **de 10,5 à 12.4**, l'équipe sera inscrite dans la catégorie d'âge 11-12 ans
- Une participante âgée de plus de 12 ans peut participer en équipe si la moyenne d'âge de celle-ci est inférieure ou égale à 12,4 ans.

MUSIQUE : IMPORTANT !

En 2019, la musique des participantes devra être acheminée à la responsable disciplinaire, par musique numérisée, selon les directives ci-après mentionnées selon la forme choisie.

Musique numérisée :

Les musiques numérisées devront être acheminées par courriel à la responsable disciplinaire, 2 semaines avant la compétition.

Les musiques doivent être numérisées avec le programme de Windows Media Player selon les directives inscrites dans le guide. Assurez-vous de bien respecter les normes pour le fichier numérisé :

- Format MP3
- Qualité audio de 128 Kbps

Les musiques numérisées doivent être identifiées de la façon suivante :

- Nom de l'épreuve, réseau de compétition
- Catégorie d'âge
- Nom du club
- Nom de la participante [ou 1^{er} nom en ordre alphabétique de l'équipe]
- Nom de la délégation

Chaque information doit être séparée d'une virgule et d'un espace.

EXEMPLE : Solo, Intermédiaire, Ouverte, Vivelo, Claudie Dumais, Est du Québec

INSCRIPTION DE LA DÉLÉGATION

- Maximum de 32 participantes par délégation.
- Les substituts doivent être identifiés dans le module d'inscription.
Possibilités de substitution : Max. 2 participantes dans l'épreuve d'équipe et une participante dans l'épreuve de duo. Aucun substitut ne peut être inscrit pour les épreuves de solo.
- Une participante n'a droit qu'à deux épreuves seulement.
- Vous devez fournir les renseignements des entraîneurs de la délégation.
- Dans le module des inscriptions des Jeux de Montréal, vous devez **OBLIGATOIREMENT** fournir les renseignements d'un officiel formé par la FNSQ qui sera disponible lors de la journée de compétition. Fournir le courriel de l'officiel à la responsable de la discipline. Les officiels sélectionnés seront contactés.

Au minimum, un officiel d'une délégation devra être inscrit dans le module d'inscription des participantes, sous peine de non-validation de cette liste, tant qu'au moins un officiel n'y sera pas inscrit avec les coordonnées demandées, et en considération de la date limite des inscriptions demandées.

Dans le cas où une délégation n'aurait aucun officiel, cette délégation devra communiquer avec la responsable disciplinaire dans les plus brefs délais, soit une semaine avant la date limite des inscriptions.

Exclusion

- Les médaillés d'or en solo ou en duo de l'année précédente dans une catégorie d'âge sont exclus de la Finale des Jeux de Montréal.

- Dans le cas où des réseaux ou événements municipaux existent, plus de trois participations dans l'année [entre le 1^{er} septembre et les Jeux] à un réseau provincial reconnu entraînent l'exclusion aux Jeux de Montréal, sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.

POINTAGE PERFORMANCE [SPORTS INDIVIDUELS] [40 %]

1.1 Par épreuve :

Les points de performance seront calculés en fonction du nombre de participantes dans chacune des épreuves, pour un maximum de 10 points.

Par exemple, dans la catégorie solo 9-10 ans, s'il y a 6 concurrents, la participante arrivant en première position obtient 6 points, 2^e position : 5 points, 3^e position : 4 points, jusqu'au dernier rang qui obtient 1 point.

1.2 Égalité :

Dans l'éventualité d'un total ex æquo, le nombre de médailles d'or remportées par les délégations départagera l'égalité.

POINTAGE PARTICIPATION [40 %]

32 participantes	100 % de la délégation	= 40 points
31 participantes	31/32 ^e de la délégation	= 39 points
30 participantes	30/32 ^e de la délégation	= 38 points
29 participantes	29/32 ^e de la délégation	= 36 points
et ainsi de suite		

Les points de participation sont attribués au prorata de la délégation.

POINTAGE ESPRIT SPORTIF [20 %]

20 points sont alloués pour l'esprit sportif.

Les délégations [participantes et entraîneurs] seront évaluées sur les cinq [5] éléments suivants :

- 1) ponctualité,
- 2) respect des règlements,
- 3) respect des officiels (mineurs et majeurs),
- 4) respect de ses participantes (pour les entraîneurs) et de ses coéquipiers (pour les participantes),
- 5) respect de l'adversaire.

Chaque élément sera évalué sur une échelle de 1 à 4.

Note : Le texte apparaissant en rouge est un changement par rapport à l'année précédente.

Le ~~texte rayé~~ est un retrait par rapport à l'année précédente.